



## 175312 - Le jugement de la réitation de la basmalah (abréviation de au Nom d'Allah... ) avant la récitation de la Fatihah

---

### question

En accomplissant la première rakaa de ma prière, je loue Allah, sollicite Sa protection et récite la *basmalah* avant de réciter la sourate Fatihah. Ensuite, je ne débute ma deuxième rakaa par la *basmalah* puisque j'entre dans la sourate, est-il acceptable de prier ainsi? Quelle est l'attitude de la doctrine hanafite à propos de la nécessité de réciter la *basmalah* avant de réciter la Fatihah dans chaque rakaa?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, solliciter la protection divine avant de commencer la récitation du Coran repose sur une sunna authentique selon les dires des ulémas (puisse Allah leur accorder Sa miséricorde). L'avis juste est que cela se fait dans la première rakaa. Ceci a déjà été expliqué dans la réponse donnée à la question n°65847.

Deuxièmement, prononcer la *basmalah* avant de réciter la Fatihah fait partie des actes recommandés par la Sunna dans la prière. On l'a déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 22186.

Cela dit, celui qui l'omet délibérément ou par oubli n'est pas obligé d'effectuer une prosternation de réparation. Mais, en cas d'oubli, on lui recommande cette prosternation, s'il avait l'habitude de la faire, autrement, on ne la lui recommande pas.

Quant à celui qui l'omet délibérément, il n'effectue pas la prosternation en question car elle concerne celui qui oublie d'effectuer un acte ou de prononcer une parole d'après ce hadith du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): «quand l'un d'entre vous oublie, qu'il se prosterne



deux fois. » (rapporté par Mouslim,572).

Troisièmement, s'agissant de la place de la *basmalah* dans la doctrine d'Abou Hanifah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), sa pronciation y est un acte fondé sur la Sunna.

On lit dans l'encyclopédie juridique (8/87), la position de la doctrine hanafite se résume en ceci: la sunna recommande la récitation de la *basmalah* à voix basse au débit de la sourate Fatihah, qu'on soit imam ou prieur isolé. Mais la sunna n'en recommande pas la récitation entre la Fatihah et une sourate selon Abou Hanfiah et Abou Youssouf. C'est parce que la *basmalah* ne fait pas partie de la Fatihah. On ne l'a mentionné au début de cette sourate que pour obtenir la bénédiction. »

Allah le sait mieux.